

# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 27 avril 2026

L'an 2026 et le 27 avril à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

**Délibération N° 27-04-2026 / N°38**

Etaient présents les membres en exercice : 85

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Christophe Ansquin, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuveille, François Level, Frédéric Jonard, Patrick Zakrent, David Dubois, Pascal Glavieux, , Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Arnould Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Christophe Beaumont, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Labenne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Thomas Bonnelle, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, Ludovic Duriez, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Théret, Françoise Détourné, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 3

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 96

Absents excusés : René Pruvost, Xavier Jacquemont, Roland Descamps, Eric Caron, Alain Traisnel, Dominique Coppin, Christian Boucly, Serge Leu, François Coquart, Patrick Dekeyser, Alain Debureaux, Jean-Paul Hemery, Alexandre Decry, Eric Legrand

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Simon Guillemant suppléé par Fabrice Hermant, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents : Patrick Roblot, Christophe Rose, Jean-Luc Leuiller, Guy Vasseur, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Mathieu Louis ayant donné procuration à Sophie Cossart, Michel Petit ayant donné à Thomas Bonnelle, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Martine Gérard, ayant donné procuration à Catherine Libessart, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Dufay

**Tourisme : Composition du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme**

Madame la Vice-Présidente indique à l'Assemblée Communautaire que suite aux élections communautaires du 10 avril 2026, la composition du Conseil d'exploitation de l'office de tourisme communautaire doit être renouvelée.

Conformément aux statuts de l'Office de tourisme communautaire, l'Office de tourisme est géré en régie communautaire : service public à caractère administratif, dotée de la seule autonomie financière. Il est administré par un Conseil d'exploitation placé sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes et du conseil communautaire. Le conseil d'exploitation compte deux collèges : élus et professionnels. La majorité des sièges est détenue par les représentants de la collectivité.

Le conseil d'exploitation de l'office de tourisme se compose au maximum de 29 membres, répartis en 2 collèges :

- Un collège d'élus composé de 15 membres maximum désignés par le conseil communautaire.
- Un collège de professionnel composé de 14 membres maximum parmi les activités du territoire : restaurateur, gestionnaire de terrain de camping ou d'hébergement, association à vocation culturelle et patrimoniale, gestionnaire d'un site ou d'une structure accueillant des touristes, institutionnel du tourisme.

Madame la Vice-Présidente propose de garder les statuts de la gestion en régie autonome et invite l'assemblée à désigner les membres élus du conseil d'exploitation.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'historiquement les communes ayant obtenu le label village patrimoine en faisaient partie.

Madame la Vice-Présidente rappelle que la désignation des représentants au sein du Conseil d'exploitation se fait au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste (sauf décision contraire du Conseil Communautaire à l'unanimité). Il est proposé un vote à main levée.

Madame la Vice-Présidente procède à l'appel à candidature.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Communautaire de désigner :

Nom – Prénom
1/Marie Bernard
2/Murielle Roussel
3/Pierre Barrois
4/Raymond Lavigne
5/Guillaume Lefebvre
6/ Mathieu Louis
7/Détourné Jean François
8/ Nicolas Capron
9/ Arnoud Thilliez
10/ Level François
11/ Arnaud Douchet
12/ Jean-François Varoqui

13/ Romuald Delattre

14/ Cojon Philippe

15/ Christian Thilliez

Pour Le collège des professionnels :


Un appel à candidature sera lancé auprès des acteurs touristiques du territoire afin de définir une liste. Les membres seront nommés parmi cette liste par le conseil communautaire. Ils seront choisis parmi les personnes ayant acquis, en raison notamment de leur expérience des affaires ou de l'administration ou de leur profession, une compétence particulière leur permettant d'émettre tout avis utile sur les questions relatives au fonctionnement de la régie.

Les élus communautaires à l'unanimité décident :

- De voter à main levée
- Elisent à l'unanimité la liste présentée ci-dessus

Le secrétaire de séance

Jean-Marie Dufay



Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 07/05/2026 et publication ou notification du 07/05/2026

